

Paris, le 19 décembre 2022



REJOIGNEZ-NOUS



TABLE RONDE FILIALES DU 21 DÉCEMBRE :

REPORTER ET REVOIR LA COPIE...OU ACHOPPER !

RECOURIR À DES FILIALES : UN CHOIX DE LA DIRECTION, QUI IMPOSE DE POSER UN CADRE SOCIAL PROTECTEUR !

Contrairement aux dires de la Direction, le recours à des filiales pour répondre aux appels d'offres TET, TER et Transilien, est bien un choix stratégique de l'entreprise, et non une obligation imposée par les AOM (Autorités Organisatrices de Mobilités) !

La FGAAC-CFDT est en désaccord avec cette stratégie, qui n'a pour autre objectif, que de rogner sur les droits et les acquis des conducteurs, et plus largement de l'ensemble des cheminots !

Face au risque de dumping social, il est crucial de fixer un cadre social protecteur au sein du Groupe Public SNCF, permettant de sécuriser les droits des agents transférés dans ces filiales !

**LA DIRECTION A PROGRAMMÉ UNE NOUVELLE
TABLE RONDE, QU'ELLE SOUHAITE CONCLUSIVE,
ET DONT LA FGAAC-CFDT DEMANDE LE REPORT !**



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT décembre 2022
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



LA FGAAC-CFDT S'EST ENGAGÉE DANS CES NÉGOCIATIONS, AVEC LA VOLONTÉ DE PARVENIR À UN ACCORD, MAIS NOUS EN SOMMES ENCORE TRÈS LOIN À CE JOUR !

Les négociations de l'accord relatif aux filiales, qui seront créées en réponse aux appels d'offres, ont débuté en avril 2021. Trois Tables Rondes ont été organisées fin 2021, et début 2022 par la Direction, dont la dernière en date du 9 février 2022.

La FGAAC-CFDT a porté le constat à l'issue de cette dernière Table Ronde, que les positions respectives ne permettraient pas d'aboutir à un accord. La Direction a transmis aux OS représentatives un courrier le 16 février 2022, reprenant un certain nombre d'engagements issus du projet d'accord, et indiquant sa volonté de reprendre les négociations à l'automne.

Une nouvelle Table Ronde a été programmée le 21 décembre. La Direction souhaite qu'elle soit conclusive. Si certaines garanties importantes, comme celles relatives aux maintien des parcours professionnels, ont pu être crantées par la FGAAC-CFDT, au cours des négociations, d'importants points de désaccord subsistent encore à ce stade !

FOCUS SUR LES CINQ POINTS DE DÉSACCORD MAJEURS, QUI OPPOSENT LA FGAAC-CFDT ET LA DIRECTION, DANS LE CADRE DE CES NÉGOCIATIONS :



UN CHAMP D'APPLICATION FACILEMENT CONTOURNABLE :

- ➔ Le champ d'application du projet d'accord n'est pas sécurisé, et les garanties prévues ne s'appliqueraient pas, si la SNCF décidait de répondre aux appels d'offres avec des filiales mixtes
- ➔ L'accord filiales doit être un accord Groupe, et non un accord de la SA Voyageurs.



NON RESPECT DES GARANTIES SOCIALES PRÉVUES PAR LA LOI :

- ➔ Depuis le début des négociations de cet accord, la Direction interprète les obligations posées par la loi à sa convenance !
- ➔ La Direction refuse notamment d'appliquer la garantie du maintien de la rémunération sur les 12 mois précédant le transfert !



DÉTRICOTAGE DES DROITS ISSUS DU STATUT :

- ➔ La Direction considère qu'elle peut adapter le Statut à sa guise dans les filiales ! Elle a ainsi décidé d'affaiblir le droit syndical, et de supprimer le conseil de discipline !
- ➔ La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont engagé un contentieux auprès du Conseil d'Etat !



UN NOMBRE TRÈS IMPORTANT D'ACCORDS NON MAINTENUS :

- ➔ Le maintien intégral de nombreux accords collectifs n'est pas assuré à ce stade : organisation du temps de travail, forfait jours, CET, CPA, temps partiel, protection sociale des agents contractuels, égalité femme/homme, travailleurs handicapés...



LICENCIEMENT DES AGENTS AFFECTÉS À PLUS DE 50% :

- ➔ La Direction considère toujours que les agents affectés à plus de 50% sur un lot transféré, et refusant leurs transfert, seront licenciés !
- ➔ La loi prévoit le maintien du Statut au sein des filiales ! La Direction n'a par conséquent, pas le droit, de licencier un agent statutaire, qui refuserait son transfert !